EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 25-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 18 avril 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**15**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER – Jean-Pierre SZWED - Brigitte FLEURY – Patricia ALTHERR –Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Sandrine SHAUW

Absents ayant donné procuration : Nolwenn SUDAN - Marie-Julie MAILLEFER - Xavier MAIRE

Absents : - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN – Corentin RINALDI - Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n° 25-2024 : proposition de modulation de l'éclairage public.

Madame le Maire rappelle que la définition du besoin en éclairage public de la commune fait l'objet d'une réflexion d'ensemble depuis un certain temps mais qu'à ce jour, aucune solution concertée n'a pu émerger afin de diminuer l'impact économique et écologique de l'éclairage tel qu'il se présente actuellement.

Dès lors qu'il s'avère techniquement impossible de supprimer totalement l'éclairage de la commune durant une partie de la nuit, il a été demandé au SIEA s'il serait possible de ne faire fonctionner qu'une partie des candélabres.
Cette solution s'avère possible, et il est donc proposé à l'Assemblée d'allumer un candélabre sur deux sur les voiries communales, après examen des voies excentrées qui pourraient nécessiter un maintien de l'éclairage existant.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition.

Après discussion, le conseil municipal, avec 14 voix « pour » et une voix « contre » (P. Altherr) : :

Valide la proposition d'un éclairage modulé tel que présenté ci-dessus

Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 18 avril 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DÉPARTEMENT DE L'AIN